

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 1581 du 2 février 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ2103026S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14533 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032386S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} mars 2021 :

Pécout	Sébastien	NIGEND : 162561
Caron	Guillaume	NIGEND : 161101

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Kerisit	Nicolas	NIGEND : 164478
Delarace	Romain	NIGEND : 227308

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Ciappa	Jean-Christophe	NIGEND : 226423
---------------	-----------------	-----------------

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Szymczak	Geoffrey	NIGEND : 226399
Deboudt	Benoît	NIGEND : 351171
Fouchard	Alexandre	NIGEND : 339707

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2021.

Le colonel,
commandant en second la gendarmerie maritime,
X. Facquet